



Ogens, le 5 janvier 2018

INFORMATIONS
Election complémentaire

Du Préfet du District du Gros-de-Vaud :

Vu :

- La loi sur les droits politiques et son règlement d'application,
- **La démission de Monsieur Urs ACKERMANN, Conseiller municipal,**
- L'autorisation du Service des communes et des relations institutionnelles

Décide :

Les électrices et électeurs de la Commune d'Ogens sont convoqués le dimanche

4 mars 2018

pour élire un(e) conseiller(ère) municipal(e).

Dépôt de liste(s)

Le dernier délai en vue du premier tour est fixé au

Lundi 22 janvier 2018 à 12 heures précises au greffe municipal.

Le document y relatif peut être obtenu auprès du greffe.

L'élection aura lieu en un seul jour, selon le système majoritaire à 2 tours (majorité absolue au 1^{er} tour et relative en cas de second tour).

Une élection tacite est exclue tant au premier qu'au second tour éventuel.

Les renseignements pour la journée d'élection vous parviendront en temps voulu.

La Municipalité